



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°:

30511598/001



F 095113

Rési code: 16

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☒ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☐ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux:

Installation:

Propriétaire / gestionnaire:

Nom, Prénom <u>Binane & Co.</u>	Nom, Prénom:
<u>Ch. et A. Alsemberg 404</u>	Adresse:
N° carte d'identité: <u>1180 Uude</u>	CP + Commune:
N° TVA: BE <u>084.1 415 216</u>	Tél.: /

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270 ☒ mise en usage ☐ mobile ☐ temporaire	☐ modification ☐ extension	☒ Art 86 ☒ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☒ Art 271 ☐ périodique ☒ contrôle	☐ temporaire	☐ Art 87 ☐ Art 278	☒ Unité de travail domestique
☐ Art 276: renforcement	☐ Art 276bis: vente d'une unité d'habitation	☐ Art 88 ☐ Art	☒ Parties communes
		☐ Art ☐ Art	☒ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur	EAN	☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n°: <u>2544954</u> Index jour: <u>50</u> nuit: <u>245</u>	Compt. kWh exclusif nuit: n°: Index nuit:	
Données installation	Protection branchement (A): ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☒ 063 ☐ 080 ☐ 100	Type de prise de terre: ☒ boucle de terre ☐ barres / piquets	
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V	☐	
	Courant nominal maximum (A): ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☒ 063 ☐ 080 ☐ 100	☐	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal: <u>2</u> X <u>10</u> mm² - Type: <u>V0B</u>		
	Dispositif diff. gén.: <u>63</u> A / <u>300</u> mA Nombre de tableaux: <u>1</u> Nombre de circuits terminaux: <u>11</u>		
	☒ Voir annexe(s)		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

☒ Contacts dir.	☒ Contacts Indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre: <u>5</u> Ω		☒ Isolation général: <u>>1</u> MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général: ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation		Visa GRD ou mandataire:
Infractions Installation existante		
Remarques		
☒ Néant		
☒ Néant		
☒ Néant		

Conclusion(s):

- ☒ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

Agent visiteur:

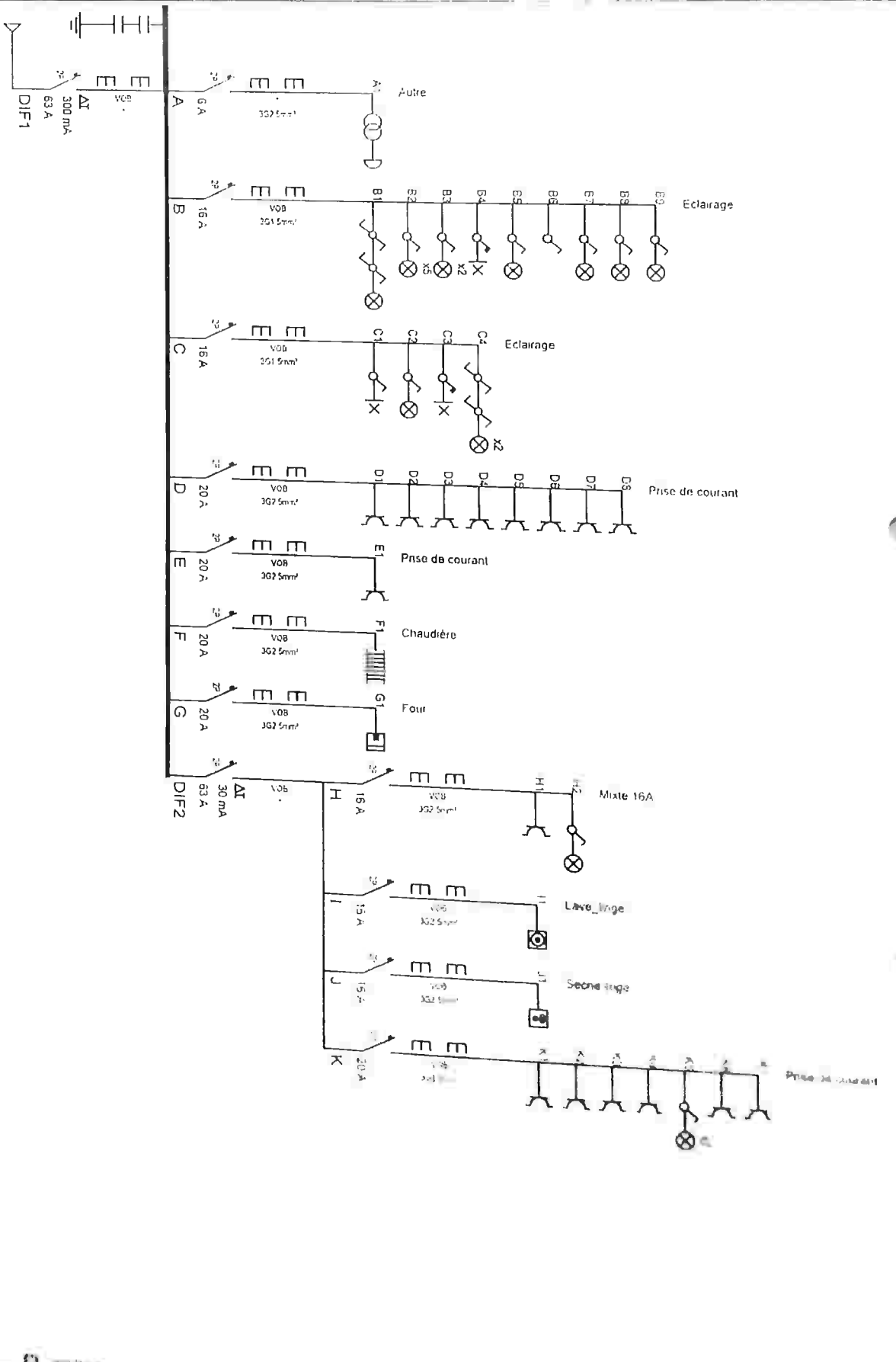
Nom: Agent n°: 4842 Date: 08/02/2017Annexe(s): ☒ Schéma(s) de position: 2 ☒ Schéma(s) unifilaire(s): 1

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

08-02-2017☒ par le même organisme de contrôle (*).

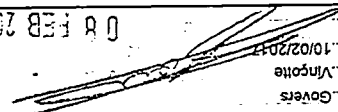
Pour le Directeur Général: Signature

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit comprendre toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les Informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



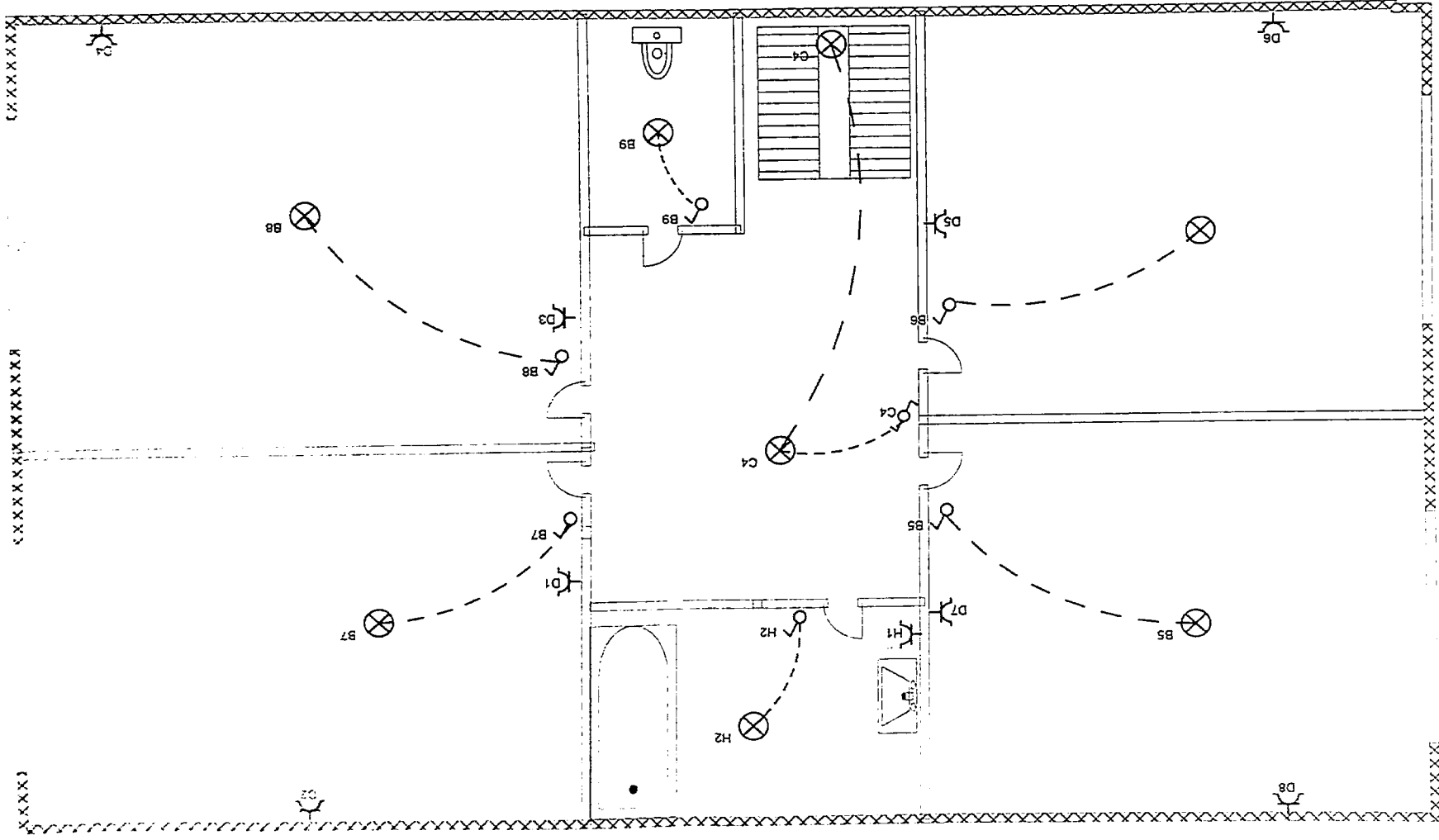
INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		3N 400V 230V -
Nom	Entreprise & Co	ORGANIS	Goveris	Nom	Mesterschman	
TV-A	0541415216	Nom	Vingotte	Rue	Mixte	
Date	10/02/2017	Date	10/02/2017	C. imm	Clos des Monnaies 203 - 01010 203 - 2010 203 - 2010 203 -	
Signé	Michele	Signé		Signé		

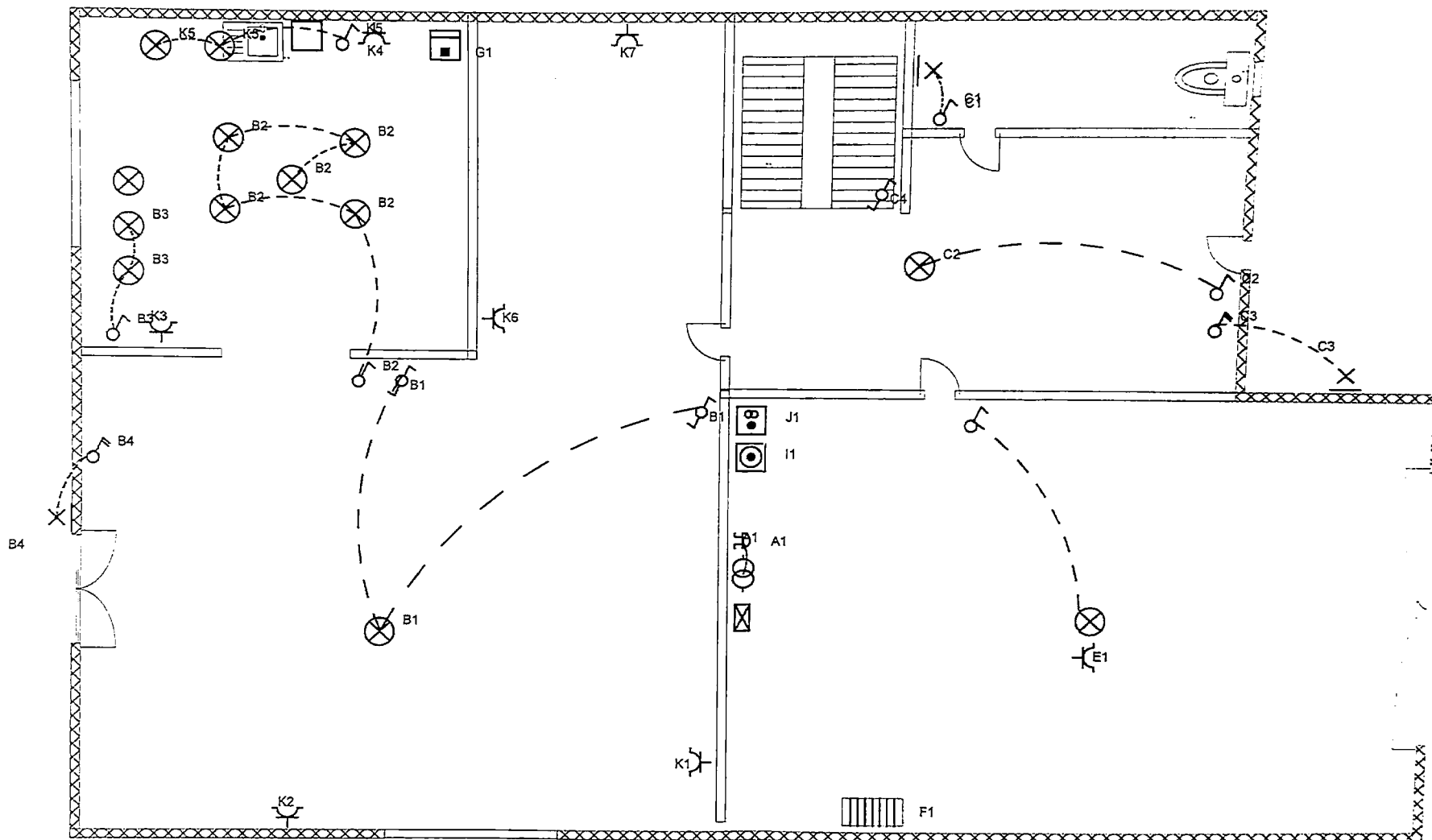
INSTALLATEUR	Nom Binamé & Co	TVA 0841415216	Date 10/02/2017	Sign Michel
--------------	--------------------	-------------------	--------------------	----------------

CONTROLE	ORGANIS. Govers	Nom Vincotte	Date 10/02/2017	Sign 
----------	--------------------	-----------------	--------------------	---

CHANTIER	Nom Meerschman - Monny	Rue Clos des Montagne des Lapins 26 à 1200 Bruxelles	Comm Bruxelles	Sign 08 FEB 2017
----------	---------------------------	---	-------------------	---------------------

3N, 400V/230V~	1 ^{re} étage
----------------	-----------------------





INSTALLATEUR		CONTROLE	CHANTIER	Rez de chaussée	3N, 400V/230V~
Nom	..Binamé & Co	ORGANIS. ..Govers	Nom	Meerschman - <i>Monnaie</i>	
TVA	..0841415216	Nom	Rue	..Clos des Montagne des Lapins 26 à 1200 Bruxelles	
Date	10/02/2017	Date	Comm	..	
Sign	Michel	Sign	Sign	..	

08 FEB 2017